

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 1er Février à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Annette FREOUX, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Annaïg MESTRIC, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL.

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Philippe-Jacques BLESBOIS à Marylise FOIDART
Alain DESGRE à Jean-Jacques MARTEIL
Anne-Marie GARANGE à Christian GUEGUEN
Maryvonne LE GAL à Joël DANIEL
Lucien MONNERIE à Arlette BUZARE

Absent (s) excusé(s) :

Patrick GUILBAUDEAU

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	26 Janvier 2023
Date de l'affichage	26 Janvier 2023
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	27
Nombre de votants	32

2023 12

Renouvellement de classement des parcelles communales YL 148 et YP 59 dans la Réserve Naturelle Régionale- Espace remarquable de Bretagne (RNB-ERB) du Loc'h

Rapporteur : J. Daniel

Les zones humides du Loc'h à Guidel, en grande partie labellisées Espace Naturel Sensible du Département, ont été classées en Réserve naturelle régionale des étangs du Petit et du Grand Loch par le Conseil régional en 2008, pour la conservation de leur grande diversité biologique.

D'une durée de 6 ans, ce premier classement a pris fin en 2014 et a été renouvelé pour une durée de 10 ans, jusqu'en 2024. Afin de faire coïncider les exercices de renouvellement (de plan de gestion et de classement de la RNR) pour une nouvelle période de 10 ans, une anticipation des travaux pour le renouvellement de classement de 2024 à 2022 a été décidée avec l'avis favorable du comité consultatif de gestion.

La Fédération départementale des chasseurs du Morbihan, en tant que gestionnaire de la Réserve, élabore donc la demande de renouvellement de classement avec révision de la réglementation et consolidation du périmètre.

Le dépôt officiel de cette demande auprès du Conseil régional est prévu pour début 2023. Y seront joints les accords écrits des propriétaires privés et publics concernés. Conformément au Code de l'environnement, le Conseil régional actera juridiquement cette procédure de renouvellement pour 10 années, lors d'une prochaine session, après prise en compte de l'ensemble des avis obligatoires.

Dans le cadre de cette procédure, la réglementation de la Réserve a été révisée pour une plus grande lisibilité, une cohérence avec les réalités d'usages et une mise en conformité avec les préconisations de Réserves naturelles de France (RNF).

Par ailleurs, le périmètre de la Réserve a été revu afin d'assurer une cohérence de protection et de gestion avec deux propositions : l'intégration des 7 ha 89 a 89 ca de Domaine Public Maritime sur le Petit Loc'h, déjà gérés par la Fédération, et le retrait des 4 ha 37 a 40 ca de milieux dunaires dit « espace tampon », propriété de Lorient agglomération, du périmètre classé. Un courrier a d'ores et déjà été transmis par Lorient agglomération le 31 mai 2022 pour indiquer la volonté de retirer ces deux parcelles du périmètre. Au total, ce sont 42 parcelles qui sont proposées au renouvellement de classement, dont 2 parcelles appartenant à la municipalité de Guidel, comme présenté dans le tableau et la carte en annexes. Sous réserve de l'accord des propriétaires, la demande de renouvellement de classement de la RNR des étangs du Petit et du Grand Loc'h porte sur une surface totale de 125 ha 45 a 91 ca.

Les modifications de la réglementation et du périmètre de la Réserve naturelle régionale impliquent de solliciter l'ensemble des propriétaires pour demander leur accord pour le renouvellement de classement de leurs parcelles, conformément à l'article R.332-40 du code de l'environnement.

En 2008, le Conseil municipal de Guidel avait donné son accord pour le classement des 2 parcelles concernées (YL 148 et YP 59 pour 1,56 ha).

Il est donc sollicité pour le renouvellement de classement en RNR de ces mêmes parcelles, pour une durée de 10 ans tacitement reconductible et pour leur mise en gestion par la Fédération départementale des chasseurs du Morbihan, gestionnaire de la RNR.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 23 janvier 2023 ;

DONNE un avis favorable à la demande de prolongation pour une durée de 10 ans de la labellisation par la Région Bretagne du Site des Étangs du Loc'h comme Espace Remarquable de Bretagne ;

DEMANDE le renouvellement de classement, dans la Réserve Naturelle Régionale - Espace remarquable de Bretagne (RNB-ERB) du Loc'h, des parcelles communales YL 148 et YP 59 (1,56 ha) pour une durée de 10 ans tacitement reconductible

DEMANDE la mise en gestion de ces parcelles par la Fédération départementale des chasseurs du Morbihan, gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale.

Adopté par 25 voix pour – 7 abstentions (BASTIER Bernard, MORIO Estelle, DEMANGEON Chantal, LEMARCHAND Didier, SALVAR Jean-François, DECROIX Guy, KERDELHUE Régis).

Pour extrait conforme,
Guidel, le 2 Février 2023
Le Maire,
Joël DANIEL

